



3 avril 2007

Recommandation concernant 2 lots de batteries de pompes à perfusion Gemstar - HOSPIRA

En accord avec l'AFSSAPS, la société Hospira a informé le 30 mars 2007 les établissements possédant des pompes à perfusion Gemstar, d'un possible défaut de fabrication sur 2 lots de batteries rechargeables.

La société donne une procédure de test pour détecter les batteries défectueuses, afin de procéder à leur échange.

Les établissements de santé et les prestataires concernés par les recommandations, en France, ont reçu le courrier à l'attention des directeurs d'établissements, correspondants de matériovigilance, services biomédicaux.

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par le fabricant.

Code nomenclature : 32404

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>